

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 2 décembre 2009, à 11 h 20, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
M. Simon Brouard
Mme Geneviève Hamelin
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent
également: M. Alain Marcoux, directeur général
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

Monsieur le maire mentionne qu'il a un intérêt pécuniaire potentiel dans le dossier AP2009-614 intitulé : « Autorisation à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - Engagement de crédit relatif au répertoire de fournisseurs pour le service de marcheurs-signaleurs précédant les souffleuses à neige - Saisons hivernales 2009-2010 et 2010-2011 (VQ-41995) », qui a été traité à la séance du comité exécutif du 25 novembre 2009 où il était absent. De plus, il mentionne qu'il a également un intérêt pécuniaire potentiel dans le dossier AP2009-624 intitulé : « Autorisation de l'emploi du personnel de la firme « Services McKinnon inc. » à titre d'agents de sécurité lors des opérations de déneigement et de nettoyage printanier - Arrondissements des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport, de la Haute-Saint-Charles et de La Cité-Limoilou (VQ-41896) » qui a été traité à la séance du comité exécutif du 4 novembre 2009.

CE-2009-2306 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur les lots 3 445 443 et 3 445 444 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-105 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur les lots 3 445 443 et 3 445 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2307 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2010 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 516 et l'appropriation d'un montant de 900 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - DE2009-136 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2010 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 516;
- 2° l'appropriation d'un montant de 900 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 516. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2010 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 516.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte à 13 h. Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.

CE-2009-2308 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification, par résolution, du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319 - IN2009-048 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la résolution suivante :

« Attendu que le 19 février 2008, le conseil d'agglomération de la Ville de

Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319;

Attendu qu'une erreur s'est glissée concernant la localisation des travaux correctifs le long des berges de la rivière Lorette afin d'atténuer les inondations de cette rivière et de ses affluents;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification, par résolution, du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319, comme suit :

L'article 24 de l'annexe I de ce règlement est remplacé par le suivant :

24. Les travaux de responsabilité d'agglomération sont situés le long des berges de la rivière Lorette et de ses affluents dans les Arrondissements des Rivières, de La Haute-Saint-Charles, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et dans la ville de L'Ancienne-Lorette. ».

CE-2009-2309 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement au traitement des dépenses mixtes*, R.A.V.Q. 507 - Renonciation au droit d'opposition - FN2009-068 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement au traitement des dépenses mixtes*, R.A.V.Q. 507.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement au traitement des dépenses mixtes*, R.A.V.Q. 507.

CE-2009-2310 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des membres au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement - DG2009-141 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes à titre de membres de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement :

- monsieur François Picard, président de la Commission;
- madame Julie Lemieux;
- madame Marie-Josée Savard;
- madame Suzanne Verreault;
- monsieur Raymond Dion;
- monsieur Sylvain Légaré;
- monsieur Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- monsieur Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes.

CE-2009-2311 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation d'un membre du conseil pour siéger à la Commission du fonds d'amortissement, en vertu de l'article 162 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec* - DG2009-142 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de monsieur Richard Côté, vice-président du comité exécutif, pour siéger à la Commission du fonds d'amortissement, en vertu de l'article 162 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*, en remplacement de monsieur André Letendre.

CE-2009-2312 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'exercice d'équité salariale ainsi que du versement des sommes afférentes pour le groupe des employés de scènes (I.A.T.S.E.) - RH2009-1175 (CT-RH2009-1175) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des opérations d'équité salariale ainsi que du versement des sommes afférentes, conformément aux énoncés mentionnés au sommaire décisionnel.

CE-2009-2313 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'exercice d'équité salariale ainsi que du versement des sommes afférentes pour le groupe des employés occasionnels du secteur des loisirs (S.P.O.Q.) - RH2009-1176 (CT-RH2009-1176) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des opérations d'équité salariale ainsi que du versement des sommes afférentes, conformément aux énoncés mentionnés au sommaire décisionnel.

CE-2009-2314 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le choix de la limite par lésion à la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour l'année 2010 - RH2009-1206 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, :

- 1° l'approbation du choix de la limite à 567 000 \$ par réclamation, s'élevant à neuf cents pour cent (900 %) du salaire maximal pour l'année 2010;
- 2° le mandat à madame Denise Proulx, conseillère en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, tout document permettant de donner application aux présentes.

CE-2009-2315 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec en vue du versement d'une contribution pour la commercialisation internationale de Québec (no de projet: 400034400) - OT2009-014 (CT-OT2009-014) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Agence de développement économique du Canada, pour les régions du Québec, en vue du versement d'une contribution de 1 800 000 \$, d'une durée de trois (3) ans, pour la commercialisation internationale de Québec;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- 3° l'autorisation, à l'Office du tourisme de Québec, à engager les dépenses de promotion (bourses et foires, tournées de presse, promotion web, publicité et

benchmarking) reliées à la conclusion de cette entente;

- 4° l'affectation d'un montant de 1 800 000 \$, provenant de la Ville de Québec et la subvention, provenant de l'Agence de développement économique du Canada au projet de commercialisation internationale de Québec, d'une durée de trois (3) ans.

CE-2009-2365 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de paiement pour les travaux de déplacement du réseau d'Hydro-Québec concernant les travaux de réaménagement d'artères et la réfection du pont Marie-de-l'Incarnation, dans le cadre de l'implantation du parcours métrobus 802 (PBS 2006-068) - GI2009-171 (CT-2186785) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement, à Hydro-Québec, de la facture portant le numéro 0000350834 au montant de 322 282,27 \$, incluant les taxes, pour les travaux de déplacement du réseau se trouvant dans le trottoir Ouest du pont Marie-de-l'Incarnation.

CE-2009-2316 Ouverture de la rue de Chavannes, située sur les lots 4 108 271, 2 815 193 et 2 574 879, des rues de Chavannes et du Jura, situées sur le lot 2 952 577, de la rue des Cantons, située sur les lots 2 952 590 et 3 052 972 et des rues de Chavannes et des Cantons, situées sur le lot 2 574 865, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-108 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- de la rue de Chavannes, située sur les lots 4 108 271, 2 815 193 et 2 574 879;
- des rues de Chavannes et du Jura, situées sur le lot 2 952 577;
- de la rue des Cantons, située sur les lots 2 952 590 et 3 052 972;
- des rues de Chavannes et des Cantons, situées sur le lot 2 574 865;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2317 Ouverture du boulevard du Loiret, situé sur le lot 3 932 670 et de l'avenue de Colmar, située sur le lot 1 026 752, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-109 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- du boulevard du Loiret, situé sur le lot 3 932 670;
- de l'avenue de Colmar, située sur le lot 1 026 752;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2318 Ouverture de la rue de la Pinède, située sur le lot 3 974 906 et d'une partie de la rue de la Pinède et de la rue des Samares, situées sur le lot 4 173 420, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-113 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- de la rue de la Pinède, située sur le lot 3 974 906;
- d'une partie de la rue de la Pinède et de la rue des Samares, situées sur le lot 4 173 420;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2319 Ouverture des rues des Belles-de-Nuits et des Prêles, situées sur le lot 2 969 939, des rues du Zénith et de Vénus, situées sur le lot 3 604 775, de la rue de Triton, située sur le lot 3 771 105, des rues du Zénith, des Prismes, des Sphères et du Clair-Obscur, situées sur le lot 2 934 752 et de la rue du Clair-Obscur, située sur le lot 2 483 129, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2009-115 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- des rues des Belles-de-Nuits et des Prêles, situées sur le lot 2 969 939;
- des rues du Zénith et de Vénus, situées sur le lot 3 604 775;
- de la rue de Triton, située sur le lot 3 771 105;
- des rues du Zénith, des Prismes, des Sphères et du Clair-Obscur, situées sur le lot 2 934 752;
- de la rue du Clair-Obscur, située sur le lot 2 483 129;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2320 Ouverture de la rue Saint-Camille, située sur le lot 3 428 239 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2009-122 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Saint-Camille, située sur le lot 3 428 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2321 Ouverture de la rue des Faisans, située sur le lot 3 216 292 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-123 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue des Faisans, située sur le lot 3 216 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2322 Ouverture de différentes rues dans l'Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-132 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- de la rue des Cornalines, située sur les lots 3 466 407 et 3 684 858;
- des rues du Girasol et des Turquoises, situées sur le lot 3 466 393;
- de la rue des Émeraudes, située sur les lots 3 157 045, 3 466 407 et 3 157 049;
- de la rue de l'Outremer, située sur les lots 3 466 407, 3 466 446 et 3 684 857;
- de la rue des Rubellites, située sur les lots 3 157 049, 3 466 446 et 3 684 858;
- de la rue de la Galène, située sur les lots 3 466 408, 3 466 446, 3 684 858 et 4 176 788;
- de la rue Anne-Pivain, située sur les lots 1 614 936 et 3 157 049;
- de la rue des Diamants, située sur le lot 3 157 049;
- de la rue Philippe-Brais, située sur les lots 3 157 045 et 3 986 508;
- des rues de l'Albâtre, de l'Ardoise, du Granite, des Perles, des Topazes, Gattebois et Jacques-Duhault, situées sur le lot 3 157 045;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2323 Abrogation de la résolution CV-2009-0744 - Répertoire de fournisseurs - Service de réparation de machinerie lourde (VQ-41544) - AP2009-636 (CT-AP2009-636) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0744;
 - 2° d'approuver le nouveau répertoire de fournisseurs et d'autoriser chacun des ateliers du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre de classement, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.
-

CE-2009-2324 Autorisation à l'Arrondissement de Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue de la location de deux (2) niveleuses articulées six (6) roues motrices, sans opérateur, à des fins de déneigement - Saisons hivernales 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (VQ-42001) - AP2009-638 (C.T. 2185908, C.T. 2186261) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Équipements Sigma inc. », d'un contrat en vue de la location de deux (2) niveleuses articulées six (6) roues motrices, sans opérateur, de marque John Deere, à des fins de déneigement, pour un montant total de 451 500 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42001 et à sa soumission, en date du 15 octobre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2325 Autorisation à l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue de la location d'une chargeuse sur roues neuve, sans opérateur, à des fins de déneigement - Saisons hivernales 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (VQ-42001) - AP2009-640 (CT2181965, CT2185857, CT2186363) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Équipements Sigma inc. », d'un contrat en vue de la location d'une chargeuse sur roues neuve, sans opérateur, de marque John Deere, à des fins de déneigement, pour un montant total de 158 025 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42001 et à sa soumission, en date du 15 octobre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2326 Autorisation à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour la location de machinerie, avec opérateur, en vue du déneigement de certaines rues - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011 (VQ-41940) - AP2009-645 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats permettant la location de machinerie, avec opérateur, à des fins de déneigement, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41940 et à leur soumission respective :

Pour le lot I :

- « M et G Grenier inc. », pour un montant de 62 307 \$ incluant les taxes;
- « Les Entreprises Lou-Vil inc. », pour un montant de 79 572,36 \$ incluant les taxes;
- « Pavage Rolland Fortier inc. », pour un montant de 79 565,59 \$ incluant les taxes;
- « Groupe Macadam inc. », pour un montant de 193 603,20 \$ incluant les taxes;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2327 Autorisation à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue du service de gardiennage et de maintien du bon ordre et de la paix pour le bureau d'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Période du 18 janvier 2010 au 17 novembre 2011, avec une option de prolongation de douze (12) mois (VQ-42095) - AP2009-660 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Les Services McKinnon inc. », d'un contrat en vue du service de gardiennage et de maintien du bon ordre et de la paix pour le bureau d'Arrondissement de La Cité-Limoilou, au cours de la période du 18 janvier 2010 au 17 novembre 2011, avec une option de prolongation de douze (12) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42095 et selon les tarifs horaires de sa soumission, en date du 4 novembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le maire Régis Labeaume a déclaré, à son retour à la présente séance, soit avant l'adoption de la résolution CE-2009-2349 (voir mention à la page 925 du procès-verbal), qu'il avait directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans le dossier AP2009-660 adopté en son absence par le comité exécutif.

CE-2009-2328 Adjudication d'un contrat pour la mise à niveau d'unités de disques NS-480 et NS-120 (site de Québec) (dossier 42220) - AP2009-670 (CT-2186065) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Dell Canada inc. », le contrat en vue de la mise à niveau d'unités de disques NS-480 et NS-120 (site de Québec) (dossier 42220), pour un montant de 474 989,29 \$ incluant les taxes.

CE-2009-2329 Adjudication d'un contrat pour les services de soutien et de mises à jour des progiciels financiers « ORACLE » - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (dossier 42222) - AP2009-671 (CT-2186172) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Oracle Canada ULC », le contrat en vue de renouveler les services de soutien et de mises à jour des progiciels financiers « ORACLE », au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, pour un montant de 396 906,35 \$ incluant les taxes, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

CE-2009-2330 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de produits de fonte, d'une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication du contrat (VQ-42045) - AP2009-678 (CT-AP2009-678) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat pour la fourniture de produits de fonte, d'une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42045 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots dans leur soumission respective en date des 11, 12 et 16 novembre 2009 :

- « Emco Corporation inc. », pour les lots 2, 4 et 8;
- « Réal Huot inc. », pour le lot 3;
- « Wolseley Canada inc. », pour le lot 7;
- « Distribution Brunet inc. », pour les lots 1, 5 et 6;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2331 Adjudication d'un contrat pour des services de pompage et de nettoyage des postes de pompage, des régulateurs et des bassins de rétention - Période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 (VQ-42048) - AP2009-679 (CT-AP2009-679) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « National Vacuum inc. », le contrat en vue de l'exécution de travaux de pompage et de nettoyage des postes de pompage, des régulateurs et des bassins de rétention, au cours de la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42048 et selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 18 novembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

CE-2009-2332 Adjudication d'un contrat pour le déneigement des toits en pente, des toits plats et des équipements - Période du 1^{er} décembre 2009 au 30 avril 2011 (pour le lot 2) (VQ-42016) - AP2009-689 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Simon Ferland-Lepage enr. », le contrat en vue du déneigement des toits en pente, des toits plats et des équipements, au cours de la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 avril 2011, pour le lot 2, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42016 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 16 octobre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2333 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des services professionnels relatifs à l'élaboration d'un plan directeur détaillé de mise en valeur et de développement du secteur de l'étang de la Côte situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1529 - Appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2009-074 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des services professionnels relatifs à l'élaboration d'un plan directeur détaillé de mise en valeur et de développement du secteur de l'étang de la Côte situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1529;
- 2° d'approprier un montant de 10 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1529. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2009-2334 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour les lots 2 163 953 et 2 163 955 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - AT2009-142 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2009-142, d'appuyer la demande d'autorisation de monsieur Claude Vézina adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation des lots 2 163 953 et 2 163 955 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

L'aliénation de ces lots se fera en faveur de « Les Gazons Mainguy Inc. », qui se spécialise dans la culture et la vente de gazon.

CE-2009-2335 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour les lots 2 164 086, 2 164 095, 2 163 928 et 2 164 094-P (lot projeté 4 427 233) du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - AT2009-143 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2009-143, d'appuyer la demande d'autorisation de madame Natacha Brie adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation des lots 2 164 086, 2 164 095, 2 163 928 et 2 164 094-P (lot projeté 4 427 233) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

L'aliénation de ces lots se fera dans le but éventuel de vendre cette partie de propriété où sont localisés les bâtiments de ferme (écurie) et la résidence. La demanderesse conserverait le lot 2 164 094-P (lot projeté 4 427 232) du susdit cadastre afin de se reconstruire éventuellement une ferme (chevaux et bovins) qui correspondrait davantage à ses besoins actuels.

CE-2009-2336 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour une partie du lot 2 163 664 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - AT2009-194 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2009-194, d'appuyer la demande d'autorisation de « Junex inc. » adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 2 163 664 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2337 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Denise Trudel, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009 - Stationnement sur rue dans le district Saint-Rodrigue - AT2009-293 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Denise Trudel, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009, relativement au stationnement sur rue dans le district Saint-Rodrigue.

CE-2009-2338 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009 - Développement du site de l'ancienne Église Saint-Vincent-de-Paul - AT2009-296 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009, relativement au développement du site de l'ancienne Église Saint-Vincent-de-Paul.

CE-2009-2339 Autorisation à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.3V.Q. 2 - A3DA2009-1000 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à adopter le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.3V.Q. 2.

CE-2009-2340 Autorisation à l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.6V.Q. 2 - A7DA2009-049 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à adopter le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.6V.Q. 2.

CE-2009-2341 Nomination d'un membre au sein du « Fonds québécois d'habitation communautaire » - DE2009-106 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer madame Geneviève Hamelin à titre de représentante de la Ville de Québec au conseil d'administration du « Fonds québécois d'habitation communautaire », pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 18 septembre 2011.

CE-2009-2342 Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 94-98, rue Arago Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2009-131 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de refuser la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 94-98, rue Arago Est et comprenant deux (2) logements.

CE-2009-2343 Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 2100-2102, chemin du Foulon - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2009-132 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de refuser la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 2100-2102, chemin du Foulon et comprenant trois (3) logements.

CE-2009-2344 Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 1143-1147, 3^e Avenue - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2009-133 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de refuser la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 1143-1147, 3^e Avenue et comprenant trois (3) logements.

CE-2009-2345 Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par « Dessercom inc. », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-143 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par « Dessercom inc. », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel Armand-Viau, d'une superficie approximative de quatre mille six cent quarante-six mètres carrés (4 646 m²) et désigné comme étant une partie du lot 3 080 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 510 196 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe audit sommaire;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 51,13 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 237 549,98 \$, dont un acompte de 23 755 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

CE-2009-2346 Adoption du budget de fonctionnement, pour l'année 2010, de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) - SD2009-002 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver le budget de fonctionnement 2010 de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC), dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2347 Convention entre la Ville de Québec et « La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Foy », relativement à la location d'espaces de stationnement - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2009-148 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Foy » en vue de la location de quarante (40) espaces de stationnement, situés sur les lots 2 011 162 et 2 011 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au cours de la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

Les fonds requis doivent être puisés à l'activité 1710800 (Gestion des immeubles) au budget d'opération, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2009-2348 Programme de gestion de la performance sur la base des attentes signifiées pour l'année 2009 - RH2009-1183 (CT-RH2009-1183) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver, pour l'année 2009, une enveloppe budgétaire de 1 604 798 \$, représentant trois pour cent (3 %) de l'enveloppe salariale des cadres de la Ville et des professionnels non syndiqués du Service des ressources humaines ainsi que quatre pour cent (4 %) de la masse salariale des cadres de la Ville et professionnels non syndiqués du Service des ressources humaines en progression salariale, et ce, pour les fins d'application du « Programme de gestion de la performance sur la base des attentes signifiées ».

Monsieur le maire Régis Labeaume revient et préside la séance. Il déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier relatif à la résolution CE-2009-2327 (sommaire AP2009-660) adopté par le comité exécutif plus tôt au cours de la présente séance.

CE-2009-2349 Avis de motion et adoption du *Règlement sur l'institution du système de colistier*, R.V.Q. 1572 - AJ2009-141 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur l'institution du système de colistier*, R.V.Q. 1572.

CE-2009-2350 Adjudication d'un contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel « CSOFT » - Période du 30 septembre 2008 au 29 septembre 2013 (dossier 42040) - AP2009-589 (CT-2183706) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « BPR Groupe conseil inc. », le contrat de support et l'entretien annuel du logiciel « CSOFT », au cours de la période du 30 septembre 2008 au 29 septembre 2013, pour un montant total de 846 562,50 \$ incluant les taxes, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2351 Autorisation à l'Arrondissement de Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la location d'une chargeuse sur roues neuve, sans opérateur, à des fins de déneigement - Saisons hivernales 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (VQ-42001) - AP2009-641 (CT-2185913, CT-2186241) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Équipements Sigma inc. », d'un contrat en vue de la location d'une chargeuse sur roues neuve, sans opérateur, de marque John Deere, à des fins de déneigement, pour un montant total de 158 025 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42001 et à sa soumission, en date du 15 octobre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2352 Autorisation à l'Arrondissement de Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour la location de machinerie, avec opérateur, en vue du déneigement de certaines rues - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011 pour les lots II, III et V et période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2010 pour le lot IV (VQ-41940) - AP2009-644 (CT-2185890, CT-2185892, CT-2185893, CT-2185898, CT-2185903, CT-2185907, CT-2185910, CT-2185911, CT-2186229, CT-2186232, CT-2186235, CT-2186236, CT-2186238, CT-2186238, CT-2186239, CT-2186240) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Beauport à adjuger, aux firmes suivantes, les contrats permettant la location de machinerie, avec opérateur, à des fins de déneigement, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2010 (lot IV) et au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011 (lots II, III et V), conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41940 et à leur soumission respective :

Pour le lot II :

- « Pavages Nordic inc. », pour un montant de 101 813,25 \$ incluant les taxes;
- « Groupe Macadam inc. », pour un montant de 110 256,30 \$ incluant les taxes;
- « Nivbec inc. », pour un montant de 71 269,28 \$ incluant les taxes;
- « Aurel Harvey et Fils inc. », pour un montant de 108 269,70 \$ incluant les taxes.

Pour le lot III :

- « M et G Grenier inc. », pour un montant de 58 491,83 \$ incluant les taxes.

Pour le lot IV :

- « Groupe Macadam inc. », pour un montant de 17 495,63 \$ incluant les taxes;
- « Entreprises Paradis Paysagistes inc. », pour un montant de 21 869,53 \$

incluant les taxes.

Pour le lot V :

- « Groupe Macadam inc. », pour un montant de 30 476,25 \$ incluant les taxes.

Ces contrats demeurent sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2353 Adjudication d'un contrat en vue de la fourniture annuelle de filtres de marque « Carquest », « NAPA Gold » et « Wix » pour les équipements motorisés (36 mois) - Période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2012, avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois (VQ-41988) - AP2009-654 (CT-AP2009-654) — (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « NAPA Beauport (UAP inc.) », le contrat en vue de la fourniture annuelle de filtres de marque « Carquest », « NAPA Gold » et « Wix », ainsi qu'un service de gestion de l'utilisation de ceux-ci pour l'ensemble des équipements motorisés, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2012, avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41988 et à sa soumission, en date du 5 octobre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2354 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009 - Nomination des membres au sein du comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2 - DG2009-130 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009, proposant la nomination des membres devant siéger au comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2;
- 2° de demander au président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, de proposer la composition du comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

CE-2009-2355 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009 - Nomination des membres au sein du comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux - DG2009-135 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, pour les motifs invoqués dans le présent sommaire décisionnel, de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009, relativement à la nomination des membres au sein du comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

CE-2009-2356 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009 - Ressources humaines affectées aux conseillers indépendants - DG2009-143 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009, relativement aux ressources humaines affectées aux conseillers indépendants;
- 2° pour la durée du présent mandat, soit pour les quatre (4) prochaines années, d'allouer à tout conseiller indépendant une ressource supplémentaire, à raison d'une journée et quart par semaine, ayant le titre d'emploi « agent de secrétariat », de la classe 3 du personnel fonctionnaire, l'échelon étant déterminé par le Service des ressources humaines sur la base du curriculum vitae du candidat retenu par le conseiller indépendant, selon les expériences pertinentes à cet emploi. Cette ressource supplémentaire s'ajoute au montant déjà prévu par la loi auquel tout conseiller indépendant a droit, montant prévu au budget de recherche des conseillers, géré par le Service du greffe et des archives.

CE-2009-2357 Désignation et renouvellement de désignations de membres au comité de retraite du Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec - RH2009-1106 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renouveler le mandat de monsieur Raynald Bédard et de désigner messieurs Danny Prévost, Alain Thériault et l'actuaire monsieur Camille Fortier à titre de membres du comité de retraite du Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec. La durée du mandat débute à compter de la date de nomination jusqu'au 31 décembre 2010.

CE-2009-2358 Désignation et renouvellement de désignations de membres au comité de retraite du Régime de retraite des policières et policiers de la Ville de Québec - RH2009-1237 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renouveler le mandat de messieurs Raynald Bédard et Alain Thériault et de désigner messieurs Danny Prévost et Camille Fortier à titre de membres du comité de retraite du Régime de retraite des policières et policiers de la Ville de Québec. La durée du mandat débute à compter de la date de nomination jusqu'au 31 décembre 2010.

CE-2009-2359 Désignation et renouvellement de la désignation de membres au comité de retraite du Régime de retraite des pompières et pompiers de la Ville de Québec - RH2009-1238 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renouveler le mandat de messieurs Raynald Bédard et Denis Benoit et de désigner messieurs Danny Prévost et Camille Fortier à titre de membres du comité de retraite du Régime de retraite des pompières et pompiers de la Ville de Québec. La durée du mandat débute à compter de la date de nomination jusqu'au 31 décembre 2010.

CE-2009-2360 Désignation et renouvellement de la désignation de membres au comité de retraite du Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec - RH2009-1239 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renouveler le mandat de messieurs Raynald Bédard et Yves Courchesne et de désigner messieurs Danny Prévost, Louis Beaupré et Camille Fortier à titre de membres du comité de retraite du Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec. La durée du mandat débute à compter de la date de nomination jusqu'au 31 décembre 2010.

CE-2009-2361 Désignation et renouvellement de membres au comité de retraite du Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec - RH2009-1241 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renouveler le mandat de messieurs Raynald Bédard et Gilles Noël et de désigner messieurs Danny Prévost et Camille Fortier à titre de membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec. La durée du mandat débute à compter de la date de nomination jusqu'au 31 décembre 2010.

CE-2009-2362 Renouveaulement du mandat des membres sur le comité de retraite du Régime de retraite des employés de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - RH2009-1243 (Ra-1507)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renouveler, jusqu'au 31 décembre 2010, le mandat de messieurs Raynald Bédard, Jacques Fortin, Daniel Gagnon, Pierre Huot et Daniel Lessard sur le comité de retraite du Régime de retraite des employés de l'ancienne Communauté urbaine de Québec.

CE-2009-2363 Avis de motion, adoption du projet et adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation relatifs au groupe formé des zones 41173Ha et 42011Ha de l'Arrondissement de Charlesbourg, R.V.Q. 1599 - AT2009-289 (Ra-1507)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation relatifs au groupe formé des zones 41173Ha et 42011Ha de l'Arrondissement de Charlesbourg, R.V.Q. 1599.*

CE-2009-2364 Avis de motion, adoption du projet et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la grande affectation résidentielle-urbaine, R.V.Q. 1598 - AT2009-287 (Ra-1507)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la grande affectation résidentielle-urbaine, R.V.Q. 1598.*

CE-2009-2366 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la construction d'une conduite de transfert de cinquante mille mètres cube (50 000 m³) d'eau potable, phase 1-B (PSP2007323) (VQ-41700) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AP2009-651 (CT-2185832)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 246 263,90 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Les Entreprises P.E.B. Ltée », en vertu de la résolution CE-2009-1528, en date du 13 juillet 2009, dans le cadre de la construction d'une conduite de transfert de cinquante mille mètres cube (50 000 m³) d'eau potable, phase 1-B, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (PSP2007323), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2367 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en architecture - Centre communautaire Noël-Brulart, réaménagement du hall, intégration d'un ascenseur et réfection de la toiture (VQ-41549) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AP2009-663 (CT-2186614)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 10 045,88 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Laroche et Desmeules, architectes », en vertu de la résolution CE-2009-1255, en date du 17 juin 2009, pour les services professionnels en architecture, dans le cadre du projet de réfection du Centre communautaire Noël-Brulart pour le réaménagement du hall, l'intégration d'un ascenseur et la réfection de la toiture (PBS2006-093), Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2368 Adjudication d'un contrat pour des services techniques d'un conseiller en exploitation informatique (VQ-42110) - AP2009-672 (CT-2185855)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Compugen inc. », le contrat en vue d'obtenir les services techniques d'un conseiller en exploitation informatique, afin de compléter l'équipe de réalisation, pour un montant maximum de 110 000 \$ excluant les taxes, au tarif horaire de 69,93 \$ et un maximum de 1 573 heures, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42110 et à sa soumission en date du 10 novembre 2009.

CE-2009-2369 Adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture et architecture du paysage pour le réaménagement de l'entrée principale et de la place publique extérieure - Centre communautaire Lucien-Borne (VQ-42059) - AP2009-680 (CT-2187134)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Consortium Plania/RCAA », le contrat de services professionnels en architecture et architecture du paysage, dans le cadre du projet de réaménagement de l'entrée principale et de la place publique extérieure du Centre communautaire Lucien-Borne (BAT 2009-679), pour effectuer les études préparatoires, l'élaboration du concept, la préparation des plans et devis, l'estimation détaillée et les services durant la construction, pour un montant de 63 194,20 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42059 et à sa soumission en date du 12 novembre 2009.

CE-2009-2370 Approbation de demandes de soumissions publiques - Services professionnels, programme de formation portant sur la gestion de contrats de services - AP2009-686

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des approvisionnements à demander des soumissions publiques pour retenir les services professionnels, pour élaborer et diffuser un programme de formation portant sur la gestion de contrats de services octroyés par la Ville.

CE-2009-2371 Avis de modification numéro 1 relatif aux honoraires de services professionnels - Réaménagement du boulevard Pierre-Bertrand, tronçon Nord (PAM2008327) (VQ-40331) - Arrondissement des Rivières - AP2009-688 (CT-2185818)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 18 393,42 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Teknika HBA inc. », en vertu de la résolution CE-2008-1840, en date du 15 octobre 2008, dans le but d'effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier, dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard Pierre-Bertrand, tronçon Nord, Arrondissement des Rivières (PAM2008327), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2372 Participation de monsieur Charles Marceau, coordonnateur aux grands projets économiques, au Congrès MIPIM, the World's Property Market, à Cannes, en France, du 16 au 19 mars 2010 - DG2009-126 (CT-DG2009-126)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Charles Marceau, coordonnateur aux grands projets économiques, au congrès MIPIM, the World's Property Market, qui se tiendra à Cannes, en France, du 16 au 19 mars 2010;
 - 2° le remboursement des dépenses engagées par monsieur Charles Marceau, soit une somme maximale de 5 000 \$ comprenant les frais d'inscription, de déplacement aérien, de déplacement local, d'hébergement et de séjour, sur présentation des pièces justificatives.
-

CE-2009-2373 Nomination d'employés de la Ville, au conseil d'administration restreint de la Société du 400^e anniversaire de Québec - DG2009-138

Il est résolu que le comité exécutif propose à la Société du 400^e anniversaire de Québec de nommer, à titre d'administrateur pour terminer le mandat de la Société, les personnes suivantes :

- monsieur Yves Courchesne, directeur et trésorier du Service des finances;
 - madame Madeleine Giasson, directrice de la Division de la comptabilité du Service des finances;
 - madame Chantal Pineault, directrice de la Division du budget et de la planification budgétaire du Service des finances.
-

CE-2009-2374 Subvention à « Khamtaar - Faire ensemble » dans le cadre de leur programmation pédagogique « Trait d'union » - RI2009-050 (CT-RI2009-050)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 5 000 \$ à « Khamtaar - Faire ensemble », concernant la tenue de plusieurs activités dans le cadre de leur programmation pédagogique « Trait d'union », pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 20 février 2010.

CE-2009-2375 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 novembre 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 novembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

CE-2009-2376 Retraite de monsieur Jacques Rochon (ID. 003098), chef aux opérations à la Division des opérations/Caserne 4 - Peloton 1 au Service de protection contre l'incendie, à compter du 1^{er} décembre 2009 - RH2009-1190

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur Jacques Rochon (ID. 003098), chef aux opérations à la Division des opérations/Caserne 4 - Peloton 1 au Service de protection contre l'incendie, à compter du 1^{er} décembre 2009.

CE-2009-2377 Subvention à l'« Association québécoise du transport et des routes (AQTR) » concernant la tenue d'un colloque sur la mobilité durable - AT2009-301 (CT-AT2009-301)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 7 000 \$ à l'« Association québécoise du transport et des routes (AQTR) », concernant la tenue d'un colloque sur la mobilité durable, qui se tiendra le 8 décembre 2009 à Québec.

CE-2009-2378 Virement de fonds à partir du contingent vers le budget de fonctionnement de la Direction générale - DG2009-139 (CT-DG2009-139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise un virement de fonds de 65 000 \$ du poste contingent de proximité, au budget de fonctionnement de la Direction générale.

CE-2009-2379 Engagement de madame Nicole Bérubé (ID. 049750), agente de secrétariat auprès des conseillères et conseillers de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - RH2009-1205 (CT-RH2009-1205)

Il est résolu que le comité exécutif engage madame Nicole Bérubé (ID. 049750), agente de secrétariat auprès des membres du conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou (poste no 27665), pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 31 décembre 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-2380 Nomination de madame Emmanuelle Toussaint (ID. 065511) à l'emploi de directrice de la Division du droit contractuel et immobilier du Service des affaires juridiques - RH2009-1207 (CT-RH2009-1207)

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Emmanuelle Toussaint (ID. 065511), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de directrice de la Division du droit contractuel et immobilier du Service des affaires juridiques, avec effet à compter du 2 décembre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-2381 Engagement de madame Lucie Desrochers (ID. 069857), agente de secrétariat auprès de la conseillère madame Anne Guérette et du conseiller monsieur Yvon Bussièrès - RH2009-1210 (CT-RH2009-1210)

Il est résolu que le comité exécutif engage madame Lucie Desrochers (ID. 069857), agente de secrétariat auprès de la conseillère madame Anne Guérette et du conseiller monsieur Yvon Bussièrès, pour la période du 23 novembre 2009 au 31 décembre 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-2382 Engagement de madame Diane St-Pierre (ID. 017481), agente de secrétariat auprès des membres du conseil d'arrondissement de Charlesbourg - RH2009-1212 (CT-RH2009-1212)

Il est résolu que le comité exécutif engage madame Diane St-Pierre (ID. 017481), agente de secrétariat auprès des membres du conseil d'Arrondissement de Charlesbourg (poste no 27677), pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 31 décembre 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-2383 Modification d'un poste d'agent au traitement des requêtes, classe 3, en un poste de technicien aux systèmes d'information, classe 4, au Service du soutien à la gestion du service à la clientèle et nomination de madame Odette Hardy (ID. 003340) - RH2009-789 (CT-RH2009-789)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie un poste d'agent au traitement des requêtes (poste no 27764), classe 3, en un poste de technicien aux systèmes d'information, classe 4, de l'échelle de traitement des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires, au Service du soutien à la gestion du service à la clientèle, et ce, de façon rétroactive au 1^{er} avril 2008;
- 2° nomme madame Odette Hardy (ID. 003340), employée permanente, au poste de technicien aux systèmes d'information, classe 4, au Service du soutien à la gestion du service à la clientèle, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, et ce, de façon rétroactive au 1^{er} avril 2008.

La séance est levée à 16h30

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Richard Côté
Vice-président

SO/hmd/lh/mcr/mc